

(1) **ÉPOUX ou PÈRE**

Prénoms Julien, Pierre-Alain, René

Nom (2) CRUSSON

Né (3) le 12 janvier 1986

à ***** heures *****
à Bar-sur-Aube (Aube)

Fils (4) de (5) Alain, Guy CRUSSON

et de (6) Marie-Françoise BONDEAUX

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance** n° *****

le (6) *****

Mentions marginales (7)

L'officier de l'état civil
Sceau (8)

(1) **ÉPOUSE ou MÈRE**

Prénoms Marlène, Sophie

Nom (2) PEREIRA

Née (3) le 17 août 1988

à ***** heures *****
à Troyes (Aube)

Fille (4) de (5) Victor, Manuel RODRIGUES PEREIRA

et de (6) Maria, Amélia FERREIRA DE MATOS

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance** n° *****

le (6) *****

Mentions marginales (7)

L'officier de l'état civil
Sceau (8)

Marriage célébré à La Chapelle-Saint-Luc (Aube)

le 16 mai 2015

Il a été déclaré (6) qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage** n°

2015 / 000016

Mentions marginales (7)

le 16 mai 2015

à 14 heures 45

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Écrire selon le cas « Époux ou Père » ou « Épouse ou Mère »

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie _____ 2^{re} partie _____ ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration communiquée en date du _____ »

(3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née »

(4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille »

(5) Prénoms et NOM des Parents

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage

(7) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le _____ par Me _____ notaire à _____ »

Extrait de l'acte de décès n°

à
Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau



- (1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.
(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le »
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

1^{er} ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 998

Le 26 avril 2016
à 20 heures 47
est née(e)⁽¹⁾ Alice CRUSSON

du sexe féminin à Saint-Maurice
(Val-de-Marne)

reconnu(e)⁽⁴⁾

Délivré conforme aux registres, le 27 avril 2016
Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau
L'Officier d'Etat-Civil
par délégation
Béatrice VIENNE



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).
(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance compléter le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du ... et/ou 1^{re} partie ... 2^{me} partie ... » en cas de double nom de famille.
(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'acte par « de (Prénom) NOM, née le ... à ... ».
(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».
(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le ... ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

2^e enfant

Extrait de l'acte de naissance n° 2954

Le 31 octobre 2019
à 21 heures 06
est né(e)⁽¹⁾ Arthur CRUSSONdu sexe masculin à Saint-Maurice
(Val-de-Marne)reconnu(e)⁽⁴⁾

Délivré conforme aux registres, le 14 NOV. 2019

Mentions marginales⁽⁵⁾L'officier de l'état civil
par délégation

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...)
 (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance compléter le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie... 2^{re} partie... » en cas de double nom de famille
 (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par « de (Prénom, NOM) née le... »)

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

Le _____
à _____ heures
est né(e)⁽¹⁾

du sexe _____ à _____

(3)

reconnu(e)⁽⁴⁾

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾L'officier de l'état civil
Sceau

- (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère »
 (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait
 (6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement »